

D 2023-136

VILLE DU PECQ
D E C I S I O N
3.3 LOCATIONS

Objet : Mise à disposition d'un équipement sportif

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 permettant à Mme le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération n° 23-3-20 du 24 mai 2023 fixant les tarifs de location pour les équipements sportifs,

Vu l'arrêté DGS 2023-19 en date du 18 octobre 2023 donnant délégation temporaire de signature à Madame Nicole WANG, Adjoint au Maire, du 25 octobre au 5 novembre 2023 inclus,

DECIDE

De signer rétroactivement avec Mme Sara COCOROCCHIO, Présidente de l'association de parents d'élèves de la section britannique du lycée international, sis 2 bis rue du Fer à Cheval 78105 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cédex, la convention relative à la location du terrain 1 du stade Louis Raffegau, ainsi que les vestiaires et des sanitaires, dans le cadre de leur manifestation SPORT DAY.

D'indiquer que cette mise à disposition est consentie pour la journée du Samedi 10 Septembre 2023 de 8h à 18h.

D'indiquer que cette mise à disposition est consentie à titre payant suivant la délibération du Conseil Municipal en cours fixant les tarifs de location des équipements sportifs.



D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 02/11/2023,



Pour le Maire,
Par délégation,

Nicole WANG
Adjointe au Maire